

Francophonie institutionnelle

Les débuts de la Francophonie

- ▶ Des écrivains initient le processus, dès 1926, en créant **l'Association des écrivains de langue française (Adelf)**;
- ▶ suivent les journalistes, regroupés en 1950 au sein de **l'Union internationale des de la presse francophone (UPF)**(aujourd'hui Union de la Presse francophone) ;
- ▶ <http://www.presse-francophone.org/>

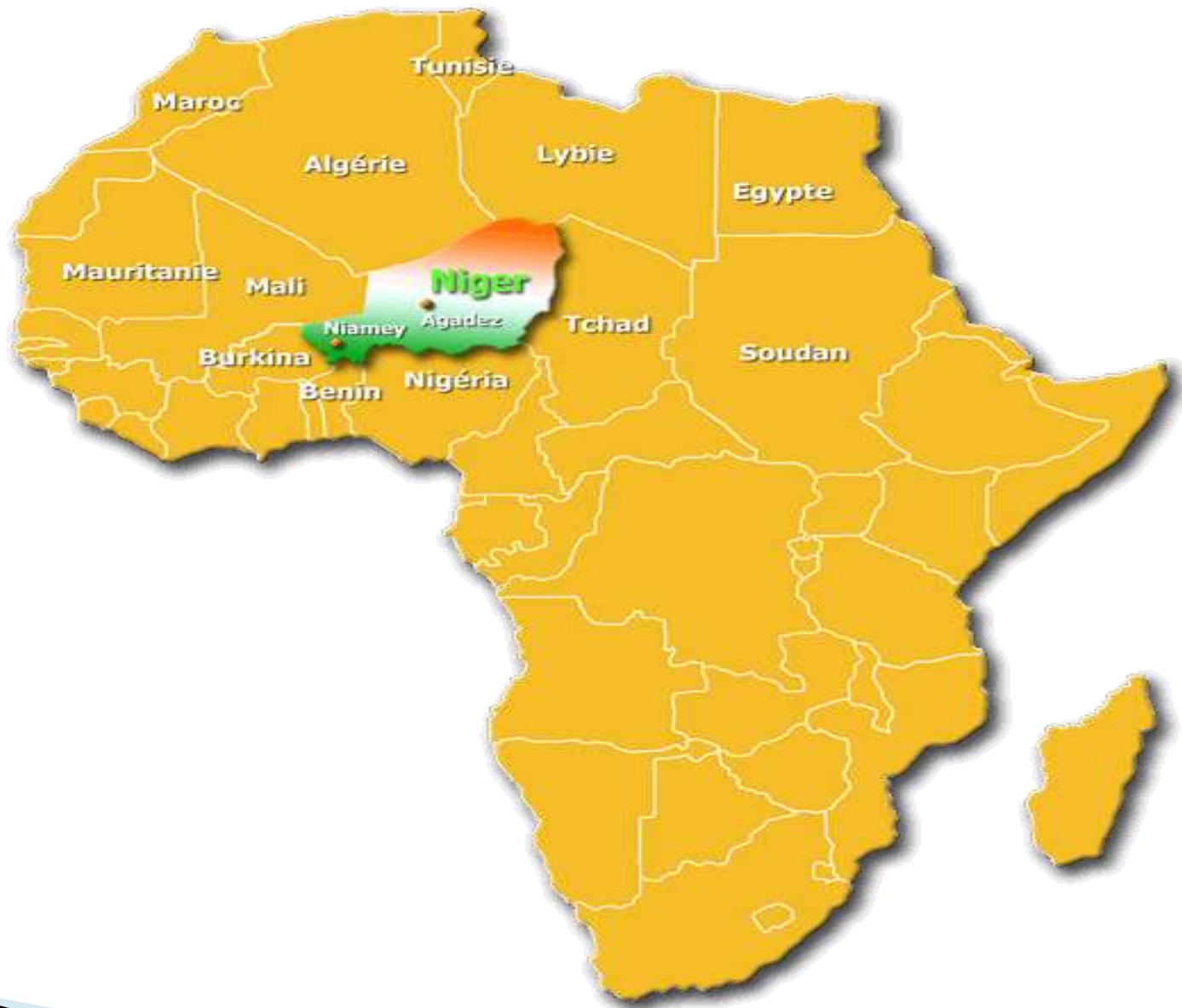
Les débuts de la Francophonie

▶ Début années '60:

des personnalités issues des anciennes colonies françaises comme **Hamani Diori** (Niger), **Habib Bourguiba** (Tunisie), **Norodom Sihanouk** (Cambodge) et **Léopold Sédar Senghor** (Sénégal) proposent de regrouper les pays nouvellement indépendants, désireux de poursuivre avec la France des relations fondées sur des affinités culturelles et linguistiques. (réponse ambiguë de la France).

Quelques dates

- ▶ **1960**: Création de la Conférence des ministres de l'Education nationale des pays ayant en commun l'usage du français (CONFEMEN)
- ▶ **1961**: Création de l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française (AUPELF)
- ▶ **1969**: première conférence des États francophones à Niamey (Niger)
- ▶ **20 mars 1970**: Création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), charte signée par 21 pays
- ▶ **1973**: Léopold Sédar Senghor réclame un “*sommet francophone*”.



Les débuts de la Francophonie

- ▶ **1973:** premier sommet franco-africain à Paris, ce qui excluait le Canada et le Québec
- ▶ Création du Haut Conseil de la francophonie et lancement de la chaîne TV5
- ▶ **1986:** 1^o Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, plus simplement désignée par l'expression de «**Sommet francophone**», à Versailles et à Paris. Le Québec y participe en tant que “gouvernement participant”. Ce fut le début des sommets francophones.
- ▶ **1997:** naissance de l'idée de donner à l'organisme le nom de Organisation Internationale de la Francophonie, avec à sa tête une personnalité prestigieuse: Boutros Boutros- Ghali, ex secrétaire général de l'ONU

Dans les décombres du colonialisme, nous avons trouvé cet outil merveilleux, la langue française", Léopold Sédar Senghor

- Une formule qui reflète la philosophie des pères fondateurs de la Francophonie institutionnelle : Senghor et ses homologues tunisien, Habib Bourguiba et nigérien, Hamani Diori, ainsi que le Prince Norodom Sihanouk du Cambodge
- La philosophie des pères fondateurs de l'OIF: mettre à profit le français au service de la solidarité, du développement et du rapprochement des peuples par le dialogue permanent des civilisations.




Senghor, Bourguiba,
prince Norodom,
Hamani Diori



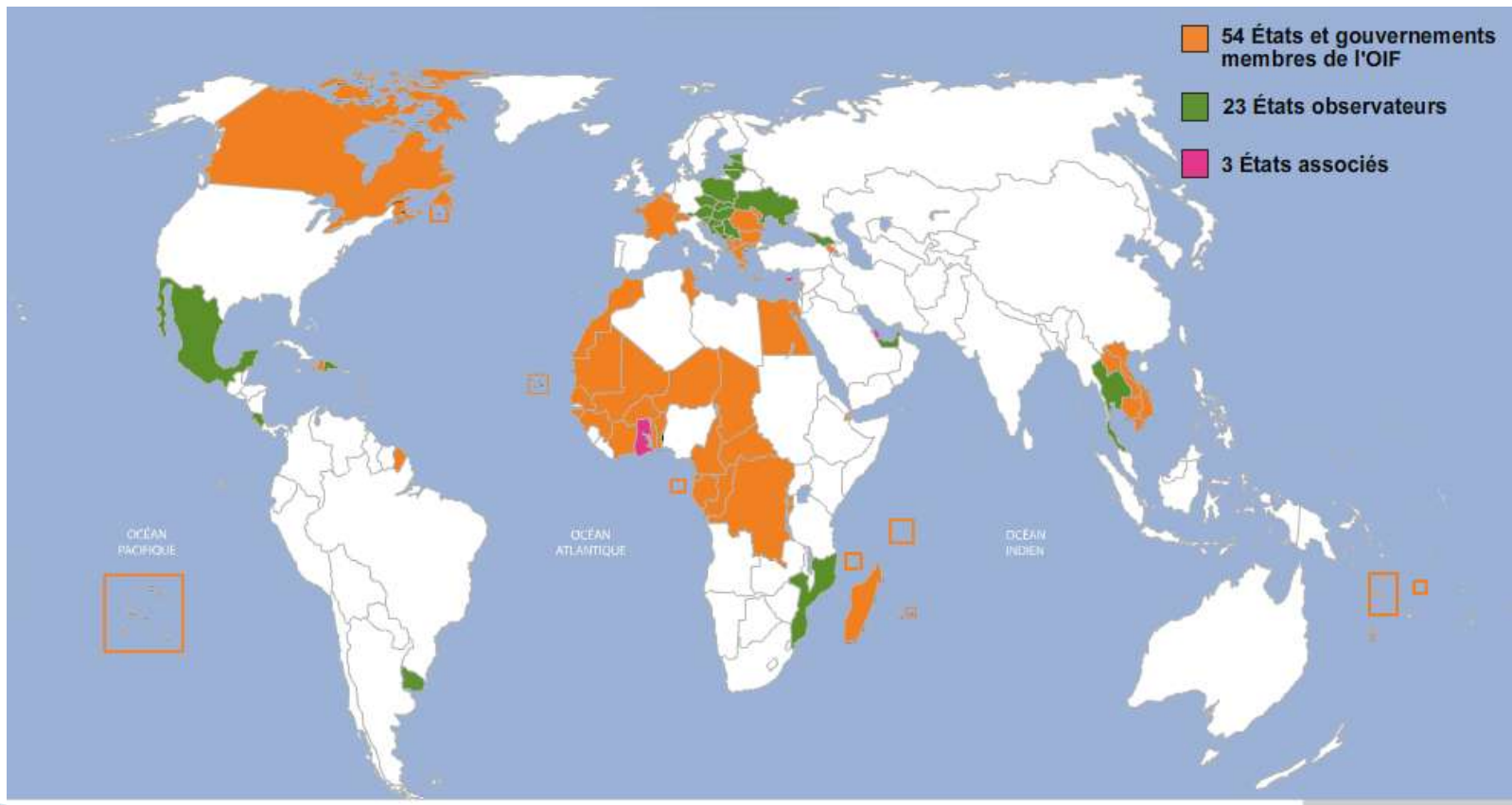
Kuitche Dispi Unisi 2015-2016. Lingua
Francese 1

L'O.I.F.

- ▶ Création par la convention de Niamey le 20 mars 1970 sous le nom de Agence de coopération Culturelle et technique (ACCT)
- ▶ 80 Etats et gouvernements (57 membres et 23 observateurs)
- ▶ 900 millions d'habitants et environ 270 millions de locuteurs de français
- ▶ Siège: Paris



<http://www.francophonie.org/-80-Etats-et-gouvernements-.html>



Objectifs de l'OIF

- ▶ l'instauration et le développement de la démocratie ;
- ▶ la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et le soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ;
- ▶ l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ;
- ▶ le rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ;
- ▶ le renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ;
- ▶ la promotion de l'éducation et de la formation

Missions de l'OIF

- ▶ Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique
- ▶ Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme
- ▶ Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
- ▶ Développer la coopération au service du développement durable

Suspension d'un Etat...

En cas de non respect de l'un des principes fondamentaux de l'Organisation, un Etat peut être temporairement suspendu.

Ce fut le cas de

Madagascar

- ▶ Suspension: 2009
- ▶ **Motif:** prise du pouvoir par Andry Rajoelina qualifiée de **rupture de l'ordre constitutionnel**, selon un communiqué de l'OIF.
- ▶ Réintégration: 2014

« Après cinq années de crise politique et institutionnelle, Madagascar s'est engagé résolument vers une normalisation de la vie politique et un retour à l'ordre constitutionnel. Le processus de transition démocratique s'est achevé par la tenue des élections, conformément aux engagements pris dans le cadre de la Feuille de route pour la sortie de crise à Madagascar »

Abdou Diouf aux membres du CPF-2014

Mali

- ▶ Suspension: 2012
- ▶ **Motif: coup d'Etat qui a porté des militaires au pouvoir le 22 mars 2012**

- ▶ **Réintégration: 2013**

La réintégration du Mali a été décidée à la suite à l'élection du Président Ibrahim Boubacar Keita, lors des scrutins des 28 juillet et 11 août 2013

A' l'heure actuelle

- ▶ La Thaïlande et la République centrafricaine sont suspendus des instances de la Francophonie

RCA : suspendue lors de la 88^e session du Conseil permanent de la francophonie en 2013

Thaïlande: suspendue en 2014 lors d'une session extraordinaire du CPF

Communiqué de presse du 27 juin 2014 (extrait)

- ▶ «La Thaïlande est membre observateur de la Francophonie depuis 2008 et elle doit, à ce titre, se conformer aux valeurs de la communauté francophone attachée aux principes de la démocratie, de l'Etat de droit et du respect des libertés»
- ▶ Les représentants personnels appellent au rétablissement de l'ordre constitutionnel et à l'organisation d'élections crédibles, dans le respect des principes constitutionnels et des libertés individuelles et au retour à un gouvernement civil et démocratique.

Etats membres de la Francophonie

- ▶ Le statut de membre de l'OIF tient généralement du fait que le français est une langue officielle ou co-officielle dans un pays ou une région.

Mais les membres de la Francophonie ne sont pas tous officiellement francophones

- ▶ Depuis le **Sommet tenu à l'île Maurice en 1993**, des pays **non francophones** ont adhéré à la Francophonie:
- ▶ la **Guinée équatoriale** (1989), la **Roumanie** (langue officielle: roumain), la **Bulgarie** (langue officielle: bulgare), puis, en 1995, **Saint-Thomas-et-Prince** (langue officielle: portugais), la **Guinée-Bissau** (langue officielle: portugais), ainsi que la **Moldavie** (langue officielle: moldave), etc. Aujourd'hui, la **Pologne**, l'**Albanie** et la **Macédoine** sont devenus membres de la Francophonie

- ▶ l'adhésion des pays non francophones tient à des raisons manifestement politiques.
- ▶ Progressivement, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie ont accepté dans leurs rangs des pays, alors que leur langue officielle n'est même pas le français.

La francophonie de nos jours...

- ▶ La Francophonie d'aujourd'hui apparaît comme une organisation internationale multilingue.
- ▶ Beaucoup de francophones trouvent très curieux l'ouverture de l'OIF aux pays non francophones. Ils craignent pour la crédibilité de l'Organisation.

modalités d'adhésion à l'Organisation internationale de la Francophonie

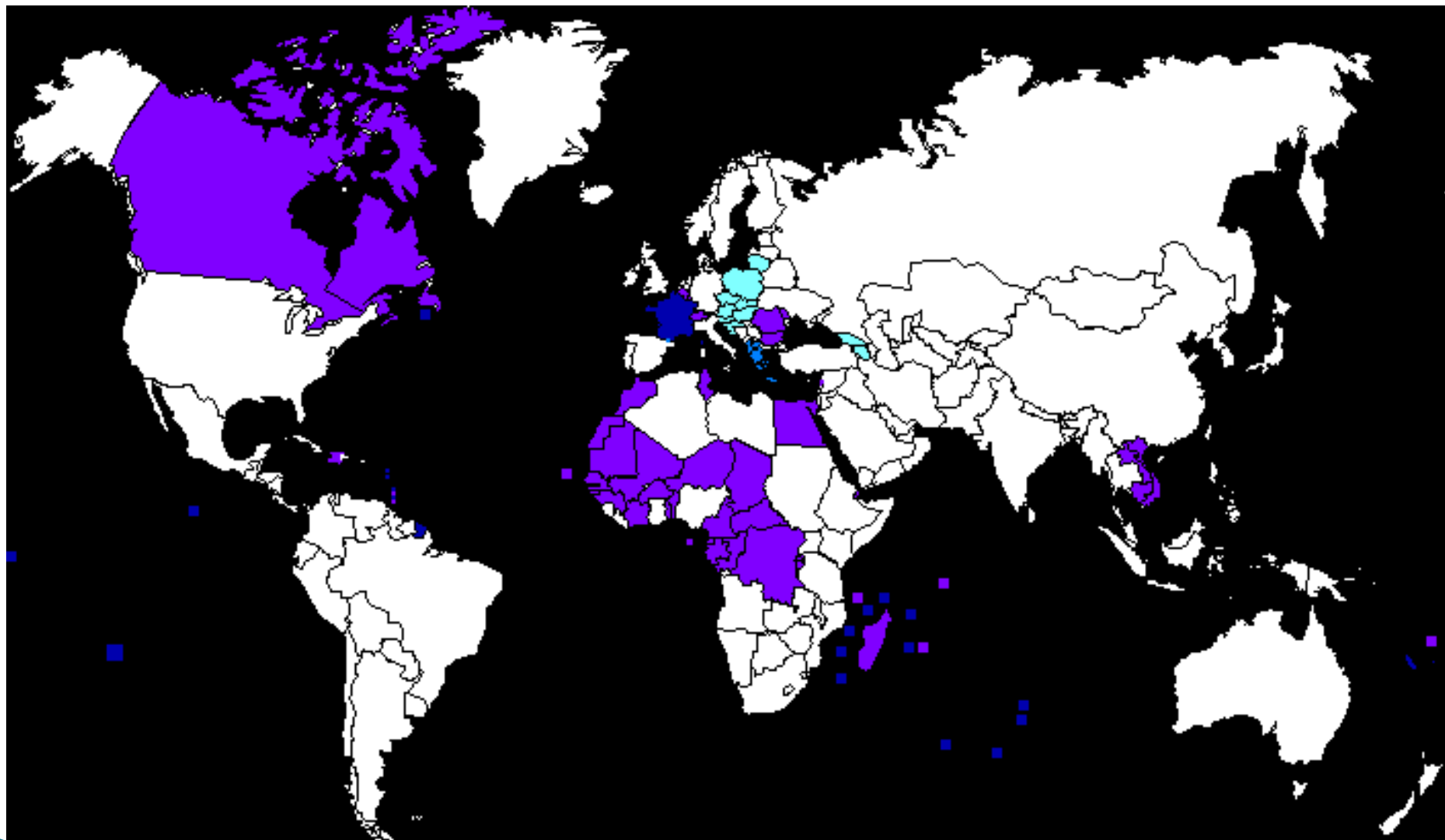
- ▶ Les États ou gouvernements qui souhaitent faire partie de l'OIF en adhérant au **Traité de Niamey** doivent en faire officiellement la demande.
- ▶ **Importance du critère linguistique:** Le “partage” d'une langue commune assure la cohésion autant que l'originalité de la communauté francophone
- ▶ Que le français ne soit pas la langue officielle du pays requérant ne constitue cependant pas un obstacle à son adhésion. C'est au regard de la place qu'occupe la langue française dans le pays concerné que sont examinées les demandes d'adhésion. La qualité de membre associé nécessite de faire "*la démonstration détaillée d'une situation satisfaisante de l'usage du français*"

Les Sommets francophones


Ils regroupent 4 types de pays adhérents:

- . les membres dits «de plein droit»
- . les «régions»,
- . les «États associés»
- . les «États observateurs»


CARTE DE LA FRANCOPHONIE



Légende :

 La France et ses territoires/un des état membre

 états associés

 les autres états membres

 états francophones observateurs

Kultche Dispi Unisi 2015-2016. Lingua

Francese 1

Charte de la Francophonie

- ▶ La Charte de la Francophonie est le support juridique de l'ensemble du cadre institutionnel francophone. Adoptée par le VIIe Sommet de la Francophonie (14–16 novembre 1997, Hanoi, Vietnam), elle a été révisée par la XXIe Conférence ministérielle de la Francophonie (23 novembre 2005, Antananarivo, Madagascar).

Quelques extraits de la Charte

- ▶ L'Agence de coopération culturelle et technique créée par la Convention de Niamey du 20 mars 1970 et devenue l'Agence de la Francophonie, prend l'appellation « **Organisation Internationale de la Francophonie** ».
- ▶ La langue française constitue aujourd'hui un précieux héritage commun qui fonde le socle de la Francophonie, ensemble pluriel et divers.
- ▶ Le **Sommet**, instance suprême de la Francophonie, se compose des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Il se réunit tous les deux ans.

- ▶ La langue officielle et de travail des institutions et opérateurs de la Francophonie est le français.
- ▶ La Francophonie respecte la souveraineté des États, leurs langues et leurs cultures. Elle observe la plus stricte neutralité dans les questions de politique intérieure.